

SECTION 1: IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:

AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION:

USAGE RECOMMANDÉ:

RESTRICTIONS D'UTILISATION:

IDENTIFICATEUR DYU FOURNISSEUR:

CF DESCO II

Aucun

Additif pour fluide de forage de puits de pétrole

Aucun connu

Di-Corp

8750-53 Ave

Edmonton, AB T6E 5G2

780-440-4923

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HR:

780-468-4064 (24 hr)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION:

Poussière combustible - Catégorie 1

Cancérogénicité - Catégorie 1

SYMBOLE DE DANGER:



MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER

MENTION DE DANGER:

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Peut provoquer le cancer en cas d'inhalation.

La prévention

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

CONSEIL DE PRUDENCE:

Réponse

En cas d'incendie: Utiliser du CO₂, un produit chimique sec ou de la mousse pour l'extinction.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Stockage

Garder sous clef.

Disposition

Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et / ou internationales.

AUTRES DANGERS:

Indisponible.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

NOM CHIMIQUE

NUMÉRO DE CAS

CONCENTRATION (p/p)

Quebracho sulfométhylé

68201-64-9

40 – 55%

Sulfate ferreux

17375-41-6

5 – 9%

Quartz: silice cristalline

14808-60-7

0.1 – 0.4%

SECTION 4: PREMIERS SOINS

| | |
|--|--|
| CONTACT AVEC LA PEAU: | Brosser l'excès de matériau et laver soigneusement avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe, consulter un médecin. |
| CONTACT AVEC LES YEUX: | Rincer avec de l'eau tiède coulant doucement jusqu'à ce que les particules soient enlevées et l'irritation cesse. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| INGESTION: | Si vous êtes conscient, rincer la bouche avec de l'eau et boire 1 - 2 verres d'eau. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler si la victime est inconsciente, perd rapidement conscience ou convulse. |
| INHALATION: | Amener à l'air frais. Appliquez de l'oxygène ou de la respiration artificielle si nécessaire. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS/ QU'ILS SOIENT AIGUS OU RETARDÉS: | Long terme de la silice cristalline respirable peut causer la silicose et peut entraîner un cancer. |
| MENTION DE LA NÉCESSITÉ D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE IMMÉDIATE OU D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL: | Traiter symptomatiquement. |

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|--|---|
| AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS: | Dioxyde de carbone, produit chimique sec, eau pulvérisée ou mousse. |
| AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS: | Indisponible. |
| DANGERS SPÉCIFIQUES: | Peut former un mélange explosif poussière / air en présence d'une source d'inflammation. Des risques d'inflammation suivis de propagation de la flamme ou d'explosions secondaires peuvent être causés par l'accumulation de poussière (par exemple sur les sols et les rebords). |
| PRODUITS LA COMBUSTION DE DANGEREUX: | Oxydes de carbone et oxydes de soufre. |
| ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS SPÉCIALES: | Appareil respiratoire autonome requis pour le personnel de lutte contre l'incendie. Déplacez-vous de la zone d'incendie si possible. Éviter la formation de poussière. Évitez de générer de la poussière; la poussière fine dispersée dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'inflammation est un risque potentiel d'explosion de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière est formée. |

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Utilisez un équipement de sécurité approprié. Éliminer les sources d'inflammation. Des outils anti-étincelles doivent être utilisés car les mélanges poussière / air peuvent exploser violemment. Empêcher le produit déversé de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Recueillir le matériau déversé par le vide si possible pour éviter la génération de poussière. Recueillir le matériel non contaminé pour le reconditionnement. Recueillir le matériel contaminé dans un contenant approuvé pour l'élimination. Laver la zone de déversement avec de l'eau jusqu'à ce qu'elle ne soit pas glissante.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DE MANUTENTION

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver soigneusement après manipulation. Évitez de respirer la poussière. Évitez de créer des nuages de poussière pendant la manipulation. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Il est interdit de fumer, de manger ou de boire dans les zones où ce produit est manipulé. La charge électrostatique peut s'accumuler et créer une situation dangereuse lors de la manipulation de ce matériau. Pour minimiser ce risque, un collage et une mise à la terre peuvent être nécessaires, mais peuvent ne pas suffire à eux seuls.

CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS

Conserver dans un endroit frais et sec à l'écart des oxydants. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION:

Quartz: silice cristalline: ACGIH VME = 0.025 mg/m³

CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE APPROPRIÉS:

Maintenir des contrôles d'ingénierie et / ou de ventilation adéquats pour maintenir les ingrédients dangereux en dessous des limites réglementaires.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES:

Porter des masques antipoussières ou des respirateurs approuvés par NIOSH pour la poussière contenant de la silice.

PROTECTION DE LA PEAU:

Préférence personnelle.

PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE:

Lunettes de sécurité avec écrans latéraux recommandés.

AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION:

S'assurer qu'un poste de lavage oculaire et une douche d'urgence sont disponibles.

SECTION 9: PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

APPARENCE:

Poudre brun rougeâtre avec de petites taches blanches

ODEUR:

Inodore

SEUIL OLFACTIF:

N'est pas applicable.

pH:

Indisponible

POINT DE FUSION ET POINT DE CONGÉLATION:

N'est pas applicable.

POINT INITIAL D'ÉBULLITION ET DOMAINE D'ÉBULLITION:

N'est pas applicable.

POINT D'ÉCLAIR:

N'est pas applicable.

TAUX D'ÉVAPORATION:

Indisponible

INFLAMMABILITÉ (SOLIDE ET GAZ):

Indisponible

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIBILITÉ:

Indisponible

TENSION DE VAPEUR:

Indisponible

DENSITÉ DE VAPEUR:

Indisponible

DENSITÉ RELATIVE:

Indisponible

SOLUBILITÉ:

Partiellement soluble dans l'eau

COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU:

Indisponible

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:

Indisponible

TEMPÉRATURE DE DECOMPOSITION:

Indisponible

VISCOSITÉ:

Indisponible

SECTION 10: STABILITY AND REACTIVITY

RÉACTIVITÉ:

Pas réactif.

STABILITÉ CHIMIQUE:

Stable dans des conditions normales

RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

La polymérisation ne se produira pas.

CONDITIONS À ÉVITER:

Flamme ouverte et sources d'inflammation. Évitez de générer de la poussière.

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES:

Tenir à l'écart des oxydants forts et des flammes nues.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Oxydes de carbone et oxydes de soufre.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ PRODUIT:

Estimation de la toxicité aiguë = 3544 mg / kg par calcul.

CONTACT AVEC LE PEAU:

Peut causer une légère irritation.

CONTACT AVEC LES YEUX:

INGESTION:

INHALATION:

Peut provoquer une irritation mécanique.

Aucun effet indésirable attendu d'une ingestion accidentelle.

Peut causer une irritation des voies respiratoires supérieures. Ce produit contient de la silice cristalline. Respirer de la poussière contenant de la silice peut ne pas causer de blessures ou de maladies visibles même si des dommages permanents aux poumons peuvent survenir. L'inhalation chronique peut causer la silicose, une maladie pulmonaire progressive, invalidante et parfois fatale. On a observé que l'exposition chronique par inhalation à du quartz de silice cristalline provoque des effets sur les ganglions lymphatiques, des effets sur les reins et des maladies auto-immunes.

CARCINOGENICITÉ:

Ce produit n'est pas répertorié par ACGIH, IARC, NTP ou OSHA. Le quartz de silice cristallin, lorsqu'il est inhalé de sources professionnelles, est considéré comme cancérigène pour les humains par le CIRC (Classe 1) et par le NTP. L'ACGIH classe la silice cristalline, le quartz, comme cancérigène suspecté pour l'homme (A2). Pas d'information disponible.

TERATOGENICITY:

Non toxique sur la base des informations disponibles.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION:

MUTAGÉNICITÉ:

Il a été démontré que la silice cristalline provoque des effets mutagènes dans les cellules humaines in vitro.

TOXICITÉ CHRONIQUE:

L'inhalation prolongée de silice cristalline respirable peut causer une maladie pulmonaire, la silicose, le cancer du poumon et d'autres effets.

EFFETS DES ORGANES CIBLES:

Système respiratoire (poumons).

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ECOTOXICITÉ:

Pas d'information disponible.

NOM CHIMIQUE

DL50 (poisson)

DL50 (algues)

Quebracho sulfométhylé

>1800 mg/L/96 hr scophthalmus maximus (Ligne directrice 203 de l'OCDE)

ErC50 > 100 mg/L/72 hr les algues vertes (Ligne directrice 201 de l'OCDE)
EbC50 = 79 mg/L/72 hr les algues vertes (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

Sulfate ferreux

>6.25 mg/L/96 hr cyprinodont vaiegatus (Ligne directrice 203 de l'OCDE)

EL50 = 45 mg/L/72 hr les algues vertes

Quartz: silice cristalline

Indisponible

Indisponible

PERSISTANCE ET DEGRADATION:

Ne devrait pas être facilement biodégradable.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATIVE:

Indisponible.

MOBILITÉ DANS LE SOL:

Indisponible.

AUTRES EFFETS NOCIFS:

Le quebracho sulfométhylé est considéré comme nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Éliminer / incinérer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de déterminer si le matériau répond aux critères de déchets dangereux au moment de l'élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| NUMERO ONU: | Non réglementé |
| DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT: | Non réglementé |
| CLASS DE DANGER: | Non réglementé |
| GROUPE D'EMBALLAGE: | Non réglementé |
| TERMS DE CODE MARITIME INTERNATIONAL: | Non réglementé |
| TRANSPORT EN VRAC: | Non réglementé |
| PRÉCAUTIONS SPÉCIALES: | Aucun |

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|-----------------------|--|
| LIS/LES: | Tous les ingrédients sont sur, ou sont exemptés, de la LIS. |
| CLASS DE SIMDUT 1988: | D2A |
| TSCA: | Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire ou sont exemptés. |

SECTION 16: OTHER INFORMATION

| | |
|----------------------|--|
| DATE DE PRÉPARATION: | 14 mai 2018 |
| REMPLECE: | Aucun |
| AVIS: | Les informations contenues dans ce document sont données de bonne foi, mais aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite. |